

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE CHALIFERT
26-01**

Département de la Seine-et-Marne, arrondissement de Torcy, canton de Lagny sur Marne

Séance du 21 mars 2026

Nombre de membres :

- afférents au Conseil municipal : 19
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 16 MARS 2026

Date d'affichage : 16 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-et-un mars à dix heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme GUETGOT, doyen en âge des membres du conseil.

Étaient présents : M. SORRENTINO, Mme NOTEBAERT, M. AIREAUDEAU, Mme VOSGES, M. HAUBÉ, Mme LEROYER, M. LATRAYE, Mme MARQUES, M. PASQUIER, Mme LECOMTE, M. NEIL, Mme PAOLINI, M. CAZAU, Mme GUETGOT, M. MELIS

Étaient Absents démissionnaires

M. SIMON, Mme LACHÉ, M. TRAEGER, Mme NOEL

Secrétaire de séance :

M. LATRAYE

ÉLECTION DU MAIRE DE CHALIFERT

Sous la présidence de Mm GUETGOT, doyenne en âge de l'assemblée, qui explique que :

- Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.
- Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
- En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après avoir demandé aux éventuels candidats de se faire connaître, M. SORRENTINO Salvatore fait part de sa candidature.

Le Président fait procéder à l'élection du maire, par un scrutin à bulletins secrets.

Le scrutin, dépouillé par les deux plus jeunes conseillers municipaux présents, a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Majorité absolue : 8

Nombre de suffrages exprimés : 15

Accusé de réception en préfecture
077-217700756-20260321-26-01-DE
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026

M. SORRENTINO Salvatore a obtenu 15 voix (quinze voix)

M. SORRENTINO ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire de Chalifert au premier tour et est installé dans ses fonctions

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Chalifert, 23 mars 2026



Le Maire
Salvatore SORRENTINO

Accusé de réception en préfecture
077-217700756-20260321-26-01-DE
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE CHALIFERT**

26-02

Département de la Seine-et-Marne, arrondissement de Torcy, canton de Lagny sur Marne

Séance du 21 mars 2026

Nombre de membres :

- afférents au Conseil municipal : 19
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 16 MARS 2026

Date d'affichage : 16 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-et-un mars à dix heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. SORRENTINO.

Étaient présents : M. SORRENTINO, Mme NOTEBAERT, M. AIREAUDEAU, Mme VOSGES, M. HAUBÉ, Mme LEROYER, M. LATRAYE, Mme MARQUES, M. PASQUIER, Mme LECOMTE, M. NEIL, Mme PAOLINI, M. CAZAU, Mme GUETGOT, M. MELIS

Étaient Absents démissionnaires

M. SIMON, Mme LACHÉ, M. TRAEGER, Mme NOEL

Secrétaire de séance :

M. LATRAYE

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Avant de commencer l'élection des adjoints, M. le maire explique au Conseil municipal qu'il convient de fixer le nombre d'adjoints.

Le Conseil municipal,

Vu l'article L2122-2 du CGCT,

Entendu M. le maire expliquer qu'il revient au conseil municipal de déterminer librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci n'excède 30% de l'effectif du Conseil municipal,

Considérant que la commune avait lors des mandats précédents 3 (trois) adjoints pour un total de 15 (quinze) conseillers municipaux, M. le maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 5 (cinq) pour un total désormais de 19 (dix-neuf) conseillers municipaux,

Sa proposition de fixer à 5 (cinq) le nombre d'adjoints **EST ACCEPTÉE** à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Chalifert, 23 mars 2026

Le Maire

Salvatore SORRENTINO



Accusé de réception en préfecture
6771247700756-20260321-26-02-DE
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE CHALIFERT
26-03**

Département de la Seine-et-Marne, arrondissement de Torcy, canton de Lagny sur Marne

Séance du 21 mars 2026

Nombre de membres :

- afférents au Conseil municipal : 19
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 16 MARS 2026

Date d'affichage : 16 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-et-un mars à dix heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. SORRENTINO.

Étaient présents : M. SORRENTINO, Mme NOTEBAERT, M. AIREAUDEAU, Mme VOSGES, M. HAUBÉ, Mme LEROYER, M. LATRAYE, Mme MARQUES, M. PASQUIER, Mme LECOMTE, M. NEIL, Mme PAOLINI, M. CAZAU, Mme GUETGOT, M. MELIS

Étaient Absents démissionnaires

M. SIMON, Mme LACHÉ, M. TRAEGER, Mme NOEL

Secrétaire de séance :

M. LATRAYE

ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil municipal,

Vu l'article L122-7-2 du CGCT,

Entendu M. le maire expliquer que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après avoir demandé aux éventuels candidats de se faire connaître, M. le maire fait part de la candidature de la liste suivante « M. AIREAUDEAU – Mme NOTEBAERT – M. HAUBÉ – Mme VOSGES – M. LATRAYE ».

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Majorité absolue : 8

Nombre de suffrages exprimés : 15

Accusé de réception en préfecture
077-217700756-20260321-26-03-DE
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026

La liste « M. AIREAUDEAU – Mme NOTEBAERT – M. HAUBÉ – Mme VOSGES – M. LATRAYE » a obtenu 15 voix (quinze voix)

La liste « M. AIREAUDEAU – Mme NOTEBAERT – M. HAUBÉ – Mme VOSGES – M. LATRAYE » ayant obtenu la majorité absolue, les conseillers municipaux faisant partie de cette liste sont proclamés adjoints au maire de Chalifert au premier tour et sont installés dans leurs fonctions

1^{er} adjoint : M. AIREAUDEAU
2^{ème} adjoint : Mme NOTEBAERT
3^{ème} adjoint : M. HAUBÉ
4^{ème} adjoint : Mme VOSGES
5^{ème} adjoint : M. LATRAYE

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Chalifert, le 23 mars 2026

Le Maire
Salvatore SORRENTINO

